

Mme Copps: Fontana a la réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée de Hamilton-Est ne veut même pas entendre une réponse qui mettrait la pendule à l'heure au sujet d'une méprise fondamentale de son chef sur cette question.

Mme Copps: Fontana vous donnera la réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Hier, son chef n'avait ni lu ni compris l'Accord de libre-échange . . .

M. Nunziata: Demandez à John Crosbie.

Mme Copps: Demandez à Crosbie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): S'il l'avait lu, il saurait que l'Accord de libre-échange ne vise absolument pas les portefeuilles d'investissements comme en font foi l'alinéa 1601(2)b), le paragraphe 1609(1) ou l'article 1602, toutes dispositions qui limitent la portée de l'Accord. Ce dernier ne s'applique absolument pas aux portefeuilles d'investissements dont relèvent les régimes d'épargne-actions mis en oeuvre par les gouvernements provinciaux dans notre pays.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis de présenter un projet de loi qui accorderait certains droits politiques aux fonctionnaires. Pourquoi n'a-t-il pas tenu parole hier? Pourquoi avoir sabordé une mesure raisonnable qui a fait l'unanimité chez tous les membres d'un comité législatif des Communes? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas honoré la promesse qu'il avait faite aux fonctionnaires en présentant ce projet de loi qui aurait clarifié leur situation? Que compte faire le gouvernement? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu parole?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre tient parole. Il ne demande pas mieux que de respecter sa promesse. Le gouvernement est prêt à passer aux actes, comme on a pu le constater hier à la Chambre. Je sais que cette question tient beaucoup à coeur au député. Il est certes très conscient de l'équilibre fragile qui doit exister entre la liberté politique des fonctionnaires et l'impartialité de la Fonction publique. Nous voulons présenter une mesure qui assure cet équilibre.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tenté de tirer au clair certaines dispositions d'une mesure d'initiative parlementaire qui devait être clarifiée. Il est regrettable que nous n'ayions pas pu examiner plus longuement ce projet de loi, mais que le député soit rassuré: nous n'avons pas oublié notre

Questions orales

promesse d'assurer cette mesure de liberté politique et de justice dont il a été question au cours de la campagne électorale, mais il ne doit pas oublier . . .

Mme Copps: Pourquoi ne tenez-vous pas parole?

M. Mazankowski: . . . la décision qu'a rendue la Division d'appel de la Cour Fédérale. J'espère que le député en tient compte. Je lui annonce que nous rédigerons un projet de loi accompagné d'une déclaration qui clarifiera cette question, espérons-le.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-273—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, hier le gouvernement, en faisant faire ses basses oeuvres par certains députés, a étranglé littéralement une initiative parlementaire d'un simple député qui voulait, lui, confirmer et expliciter les droits politiques.

Pourquoi le gouvernement hier, à la Chambre, a-t-il proposé des amendements qui ont en effet tué le projet de loi C-273? Pourquoi le gouvernement, maintenant, à la dernière heure, nous dit-il qu'il va tenir sa promesse quand cela fait quatre ans qu'il n'a présenté aucune législation à la Chambre? Il faut que les députés d'arrière-ban le fassent pour lui. Pourquoi n'a-t-il pas le courage de se tenir debout et de tenir ses promesses aux fonctionnaires fédéraux?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député, qui selon moi est un homme juste pour qui j'ai beaucoup de respect, avait examiné attentivement les amendements . . .

M. Gauthier: La motion n° 16 a été rejetée.

M. Mazankowski: . . . il aurait constaté que la plupart d'entre eux étaient des amendements de forme qui auraient rendu le projet de loi plus facile à appliquer et nous auraient permis, je crois, d'atteindre le but que nous visons tous.

M. Gauthier: Je vous écrirai une lettre.

M. Mazankowski: Il est fort regrettable que le député veuille donner à cette question un caractère sectaire.

Mme Copps: Encore des mensonges, toujours des mensonges.

M. Gauthier: C'est vous qui y avez donné un caractère sectaire.

M. Mazankowski: J'aurais espéré que, grâce à la collaboration de tous les députés de la Chambre, nous aurions pu en arriver à un compromis qui nous aurait permis d'atteindre cet équilibre délicat que nous voulons tous afin d'assurer l'impartialité de la Fonction publique. C'est précisément ce que les députés du parti ministériel ont essayé de faire. Je demande au député de repenser à cette question.